



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Décembre 2015

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD, Jessica BRETON.

ABSENTS excusés : Jean-Claude DESRUES qui a donné pouvoir à Claude JOND, Sophie JUELLE qui a donné pouvoir à Solange COOKE, Jean LABROUSSE qui a donné pouvoir à Jean-Paul JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre BESSY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 07 décembre 2015

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 07 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Claude Jond signale que le tarif d'occupation du domaine public noté dans le compte-rendu du conseil municipal du 24/11/15 ne comportait pas de durée. Il est donc précisé qu'il s'agit de tarif au m² par mois.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 15 Décembre 2015

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Reste à réaliser dépenses budget principal

Le montant s'élève à 2 169286.85€ voir tableau ci-après :

• **Dépenses :**

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2016
202	Frais d'études des documents d'urbanismes	27 821,05 €
2031	Frais d'études	348 183,98 €
2051	Concessions et droits similaires	17 700,00 €
2111	Terrains nus	1 136 066,20 €
2112	Terrains de voirie	16 129,00 €
2117	Bois, forêts	2 500,00 €
2182	Matériel de transport	1 084,80 €
2184	Mobilier	1 207,20 €
2313	Immobilisations en cours – Constructions	4 043,20 €
2315	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	614 551,42 €
TOTAL		2 169 286,85 €

Adopté à l'unanimité

2/ Investissement 2016

Autorisation au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements dans l'attente du vote des budgets prévisionnels 2016

POUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2015	Montant des crédits autorisés pour 2016 dans l'attente du vote au B.P.2016
20 – Immobilisations incorporelles	110 000 €	27 500 €
21 – Immobilisations corporelles	764 300 €	191 075 €
23 – Immobilisations en cours	1 957 000 €	489 250 €

POUR LE BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Chapitre d'investissement	Montant voté au B.P. 2015	Montant des crédits autorisés pour 2016 dans l'attente du vote au B.P.2016
20 – Immobilisations incorporelles	40 000 €	10 000 €
21 – Immobilisations corporelles	12 000 €	3 000 €
23 – Immobilisations en cours	400 000 €	100 000 €

Adopté à l'unanimité

3/ Indemnité de conseil du Receveur Municipal montant 2015

Le montant s'élève à 986€. Le Conseil Municipal décide de lui allouer comme chaque année 80% de ce montant soit 717.13€

Adopté à l'unanimité

4) Bail emphytéotique logements sociaux

Les parcelles cadastrées A1777 et A1206 sont en cours de négociation par l'EPF. Dans le cadre de cette acquisition, une promesse de bail doit être signée entre la commune et la SA Mont-Blanc, bailleur social, pour une opération de logements sociaux.

La durée du bail est fixée à 65 ans. Le bail définitif sera signé une fois l'acquisition faite et au regard du permis de construire qui sera proposé par la SA Mont-Blanc afin que le bail soit adapté au projet précis.

Adopté à l'unanimité

5) Acquisition foncière Portage EPF

Les parcelles du centre-ville cadastrées A1777 et A1206 doivent être acquises avant la fin de l'année par l'EPF. Il convient donc d'autoriser l'EPF à en faire le portage foncier. La mairie pourra ensuite racheter le terrain à l'EPF dès qu'elle sera prête (notamment lorsque l'emprunt sera débloqué par la banque).

Adopté à l'unanimité

6) Protection sociale complémentaire personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que la loi impose aujourd'hui aux employeurs de participer à la complémentaire santé de leur personnel. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 10% au coût des assurances santé complémentaires individuelles.

L'estimation budgétaire est de 3000€ par an.

Adopté à l'unanimité

7) Reste à réaliser dépenses budget eaux et assainissement

Le montant des restes à réaliser est de 40 012.80€

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES AJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20 h 39.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 18 Décembre 2015 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 15 Décembre 2015.

Signé : BESSY Pierre, Secrétaire de séance.



21 DEC. 2015

Vu pour être affiché le
2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

conformément aux prescriptions de l'article L.

Le Maire, Yann JACCAZ

